

<p><u>COMMUNE LE TOUVET</u></p> <p><u>CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2014</u></p> <p><u>Objet : demande de subvention CCG/CGI petit patrimoine</u></p>	<p><u>Réf Adm : DGS</u></p>
<p>Rapporteur</p>	<p>Dominique Guillon</p>

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Madame Laurence Théry, maire de la commune du Touvet, expose le rapport suivant :

Vu le projet de réfection du portail rue du Fourneau,

Vu le projet de réfection du four de La Frette,

Vu le projet de réfection du bassin de La Conche,

Il est convenu de demander des subventions au Conseil Général de l'Isère au titre de la dotation territoriale, à la Communauté de Communes le Grésivaudan, au titre du petit patrimoine, et à tous financeurs susceptibles d'intervenir dans l'accompagnement pour la réalisation de ces projets.

Je vous remercie de bien vouloir statuer.

Et en conséquence, je vous propose d'adopter la délibération suivante.

PROPOSITION DE DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport de Madame Laurence Théry, maire de la commune du Touvet,

Le Conseil municipal

DECIDE d'autoriser le Maire à demander une subvention au conseil général de l'Isère et à la communauté de communes du Grésivaudan pour la programmation de travaux de petit patrimoine 2014.